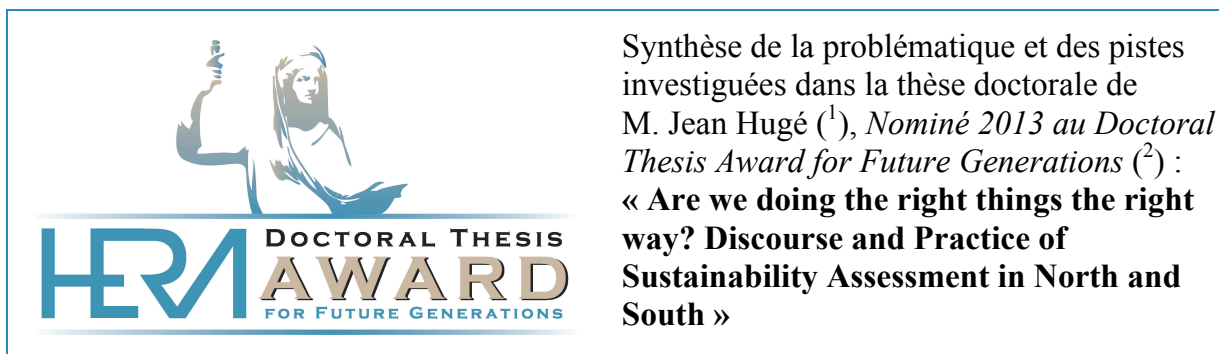


Développement durable : comment viser juste ?



Sans outil d'évaluation fiable, le décideur politique a bien du mal à savoir si son travail contribue vraiment à une société plus soutenable. Relativement peu pratiquées à ce stade en Belgique, les études d'incidence pour le développement durable (EIDD) peuvent lui apporter une aide appréciable. Même si leurs avantages s'avèrent souvent plus indirects et à long terme que ce qu'on en attend généralement.

¹ Synthèse par la Fondation pour les Générations Futures, rédigée avec l'appui de M. Philippe Lamotte. Thèse doctorale défendue en 2012 au Laboratoire d'Ecologie des Systèmes et Gestion des Ressources (ULB) et Plant Biology and Nature Management (VUB).

² Le Prix de thèse doctorale fait partie de l'initiative HERA (*Higher Education and Research Awards for Future Generations* - www.fgf.be/hera), qui vise à soutenir la prise en compte du développement durable dans la recherche scientifique et l'éducation supérieure par l'octroi de Prix (thèses doctorales et mémoires de fin d'études) et l'organisation de moments d'échanges et de dialogue.

Depuis la Conférence des Nations-Unies à Rio (1992), le concept de développement durable n'a fait que gagner en popularité. Ses principes sont généralement partagés par le plus grand nombre : équilibre, responsabilité, précaution, participation, équité intra- et intergénérationnelle, etc. Chacun peut toutefois faire l'objet d'interprétations très divergentes, au risque de voir le concept de développement durable (DD) dénaturé ou galvaudé. Les acteurs du développement durable - tout particulièrement les décideurs politiques - sont souvent tiraillés entre leur enthousiasme pour cette notion porteuse d'innovation et d'équilibre et une certaine perplexité : comment arriver à la mettre en œuvre ?

Pour faire face à la complexité des croissantes des problématiques, les décideurs ont besoin d'instruments d'appui à la prise de décision. Plus récentes que les études d'impact sur l'environnement (EIE), les études d'impact pour le développement durable (EIDD) commencent à faire leur percée. Elles présentent l'avantage de brasser des champs plus larges que l'environnement, incluant également les impacts sociaux et économiques, de même que la participation des parties concernées par la décision.

Aujourd'hui research manager à l'Université d'Anvers, Jean Hugé a voulu donner du corps au concept d'EIDD à travers trois études de cas. La première avait pour objectif d'aider le gouvernement flamand à développer un cadre d'analyse des incidences sur le DD à travers l'application-pilote d'une approche de focus groups dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique d'aménagement du territoire. La seconde consistait en une analyse critique du « verdissement » de la politique nationale de réduction de la pauvreté du gouvernement du Bénin, via la constitution de groupes participatifs. Enfin, troisième cas de figure : l'EIDD

réalisée par la Fondation Roi Baudouin pour le compte de l'Ondraf³ dans le cadre de la problématique de l'enfouissement des déchets nucléaires faiblement radioactifs.

Chacune de ces EIDD a pu influencer les politiques en gestation. Mais l'apport principal de la thèse est d'avoir fourni des observations et des recommandations plus générales quant à la contribution des EIDD à la gouvernance participative. Du fait qu'elles concrétisent le développement durable, elles permettent de trouver plus facilement un consensus sur des matières controversées. « *Les EIDD contribuent à trouver un socle commun d'interprétation en cas d'interprétations différentes sur une problématique, explique Jean Hugé. Mais il faut garder à l'esprit que ces interprétations peuvent varier selon les lieux et les époques. Ainsi, en Europe, le développement durable est souvent connoté « environnement » plus qu'ailleurs. Les accents peuvent aussi évoluer sensiblement avec le temps : d'un intérêt pour l'ozone, par exemple, on évoluera vers un intérêt pour les particules fines* ». Et d'ajouter que cette « latitude interprétative », basée sur les principes évoqués ci-dessus, ne peut toutefois pas s'étirer à l'extrême sous peine d'utiliser le label « durable » à tort et à travers.

Deuxième constat: le discours ambient - médias, ONG, politiques, etc. - exerce une grande influence sur la forme et le contenu des EIDD. « *La perception du DD en 2013 est sensiblement différente de celle de 1992. Cela exige une grande vigilance lors de l'interprétation de leurs résultats de même que face au discours relativement consensuel sur l'équivalence des quatre piliers (social, environnemental, économique et organisationnel). En réalité, l'un ou l'autre prédomine très souvent dans les*

³ Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies.

représentations. Ce n'est pas par hasard que certains discours de DD - par exemple sur les limites de la croissance - sont nettement plus sujets à polémiques ».

Autre avantage des EIDD : elles structurent le flux des informations disponibles pour les décideurs, articulant celles qui émanent de la sphère scientifique avec celles qui viennent des citoyens non experts. *« Les modèles des experts sont souvent imparfaits et/ou évolutifs, il est donc intéressant de confronter leurs résultats avec la perception citoyenne. Car même si les premiers ont « objectivement raison », il est risqué pour le décideur de s'en remettre exclusivement à eux, sous peine de voir ses décisions privées d'un minimum de compréhension, sinon de soutien ».* Jean Hugé en appelle surtout à ne pas surestimer le rôle des EIDD en tant que facteur facilitant la prise de décision. En effet, la décision politique obéit parfois à des impératifs extérieurs et imprévisibles (budgétaires ou autres). *« Le pouvoir d'influence d'une EIDD, même très bien réalisée, ne doit pas être survalorisé. Sinon, ses acteurs risquent la déception, voire le discrédit de la notion même de développement durable... ».*

En fin de compte, estime-t-il, le principal apport des EIDD réside moins dans l'influence directe qu'elles exercent sur la décision à prendre que sur la facilitation indirecte de divers apprentissages par les participants, qu'il s'agisse d'informations factuelles ou de modes de fonctionnement qui trouveront leur intérêt plus tard. Quant à savoir si les EIDD devraient idéalement être rendues obligatoires, le chercheur se fait prudent. *« Imposer les EIDD, c'est risquer de tuer l'indispensable espace de créativité et d'expérimentation nécessaire à chaque situation, se traduisant dans la diversité des outils disponibles : panels citoyens, enquêtes interviews, ateliers participatifs,*

conférences-consensus, Delphi⁴, etc. Mais les rendre facultatives revient à courir un autre risque : le politique pourrait être tenté d'écarter arbitrairement toute EIDD potentiellement trop gênante. Les EIDD ne sont probablement pas assez mûres, à ce stade, pour être rendues systématiques. Mais on pourrait d'ores et déjà imaginer des formules mixtes : d'abord une grille de questions/réponses (gage de transparence et de dépoliarisation de certains débats passionnels), ensuite une partie plus imaginative, à moduler selon le type de situation et de sujet.

Enfin, Jean Hugé constate que l'EIDD entraîne davantage des changements gradués et progressifs que radicaux. Manifestement, elle n'est pas l'outil le plus adéquat pour les tenants d'un développement durable « dur », mais bien pour ceux qui prônent dialogue, réflexion et, encore une fois, apprentissages divers des parties prenantes.

⁴ Méthode de consultation d'experts en vagues successives destinée à obtenir un consensus sur un sujet précis.

